Accusé de réception en préfecture
038-939343356-20250702-2025-III-006-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

EPTB ISÈRE

COMITE SYNDICAL DU 02 JUILLET 2025

Délibération n° 2025-III- 006

Adhésion à l'ANCV

Le deux juillet deux mille vingt-cinq, à dix heures, le Comité syndical, convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSENS, Présidente de l'EPTB Isère.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	Présent en visio
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent en visio
Syndicat du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	/
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Excusé
Conseil Départemental de la Savoie	Annick CRESSENS	Présente
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	Présente en visio
Conseil Départemental de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Nathalie NIESON	Excusée
ARCHE Agglo	Jean-Paul VALLES	Présent en visio
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Jean-Marie LABLANQUI	Suppléant Francis BARRY présent en visio
Conseil Départemental de la Drôme	David BOUVIER	/
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	Excusée
Syndicat Mixte CLEDA	Laurent DAUMARK	Présent en visio
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Eric PEYTHIEU	Excusé

Autres personnes présentes : Jean-Yves PORTA (suppléant GAM), Jean-Charles FRANÇAIS (EPTB), Zoé BLANCHIN (EPTB), Clarisse PASTEAU (EPTB), Séverine DECROO (SPM), Nathalie LESAFFRE (CD26), Aline STRACCHI (CAVRA), Sophie LECACHER (SMBVA), Philippe BLANC (CD05).

Accusé de réception en préfecture
038-939343356-20250702-2025-III-006-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

EPTB ISÈRE

COMITE SYNDICAL DU 02 JUILLET 2025

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit :

La politique sociale de l'EPTB étant construite en référence à celle du SYMBHI, il est proposé d'allouer aux agents de l'EPTB les mêmes avantages en matière de Chèques vacances, et d'adhérer pour ce faire aux services de l'ANCV.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de se prononcer en faveur des mesures d'actions sociales susvisées à destination des agents de l'EPTB,
- de donner mandat au CDG38 pour représenter l'EPTB et négocier en son nom lors des consultations relatives aux titres restaurant et à la mutuelle santé.
- d'allouer aux agents de l'EPTB des chèques pour un montant maximum de 500€ par agent à temps plein (pour les agents à temps partiel, le montant étant fixé sur cette base au prorata du temps travaillé) ;
- de fixer la participation de l'employeur à 400€ pour les salaires inférieurs au plafond mensuel de la sécurité sociale, et à 250 € pour les salaires supérieurs à ce plafond ;
- d'autoriser la présidente de l'EPTB à signer tous documents utiles à cet effet, notamment avec l'ANCV.

Fait à Grenoble, le jeudi 3 juillet 2025

Extrait certifié conforme,
La Présidente

Annick CRESSENS